SAC-250411

### **MODIFICATION MINEURE DES NORMES LINGUISTIQUES**

**Conseil de la langue française (CLF**) - Proposition du 11 mars 2025 (avec vote électronique jusqu'au 22 mars 2025)

#### R:01-CLF-250311

Il est proposé par Éric Trudel, appuyé par Anahita Shafiei :

« Que la version finale de la politique linguistique et des normes linguistiques soit recommandée par le Conseil de la langue française au Sénat académique »

Vote sur R: 01 - CLF-250311 (8 en faveur /1 contre) ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux normes linguistiques. »

**D**1

SAC-250411

# Normes linguistiques – mise à jour

**ÉBAUCHE** – le 10 mars 2025, v3

## Le calendrier des consultations et approbations

	Instances/comités	Envoi des documents	Date de la réunion
		Date et version	
1.	Consultation générale (sur le site Web)	10 octobre 2024 v1	14 au 31 octobre 2024
2.	Conseil d'administration de l'ABPPUM	10 octobre 2024 v1	18 octobre 2024
3.	Décanats et vice-décanats	10 octobre 2024 v1	25 octobre 2024
4.	UMCS / APPUMCS	10 octobre 2024 v1	29 octobre 2024
5.	UMCE / APPUMCE	10 octobre 2024 v1	20 novembre 2024
6.	Associations étudiantes réseau	11 février 2025 v2	21 février 2025
7.	Conseil de la langue française (CLF)	10 mars 2025 v3	22 mars 2025
8.	Sénat académique (SAC) – pour adoption	(10 jours avant)	11 avril 2025

Version actuelle	Modifications proposées	Version corrigée
NORMES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON <sup>1</sup> BARÈME POUR LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS	NORMES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON <sup>1</sup> LE NIVEAU DE MAÎTRISE DE LA LANGUE ÉCRITE  LE BARÈME POUR LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS ET SON  APPLICATION <sup>1</sup>	LE NIVEAU DE MAÎTRISE DE LA LANGUE ÉCRITE  LE BARÈME POUR LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS ET SON  APPLICATION¹
L'évaluation de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les travaux écrits faits à la maison. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la professeure ou du professeur. Le tableau cidessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits.	L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue écrite de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les travaux écrits faits à la maison. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la personne responsable du cours de la professeure ou du professeur. Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits. Le barème n'est pas appliqué dans le cas d'une épreuve minutée en présentiel.	L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue écrite porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les travaux écrits faits à la maison. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la personne responsable du cours. Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits. Le barème n'est pas appliqué dans le cas d'une épreuve minutée en présentiel.
Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d'étude.	Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d'étude exiger un niveau de compétence plus avancé en tenant compte de la discipline et du niveau du cours (1000, 2000, 3000, etc.). Notamment, l'UARD de la formation linguistique a établi pour les différents cours FRAN des barèmes de correction linguistique plus rigoureux vu que l'amélioration des compétences langagières est au cœur même de ces cours.	Les unités académiques peuvent exiger un niveau de compétence plus avancé en tenant compte de la discipline et du niveau du cours (1000, 2000, 3000, etc.). Notamment, l'UARD de la formation linguistique a établi pour les différents cours FRAN des barèmes de correction linguistique plus rigoureux vu que l'amélioration des compétences langagières est au cœur même de ces cours.
Par ailleurs, si les erreurs <sup>2</sup> commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant d'attribuer une note. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l'étudiante ou l'étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l'étudiante ou l'étudiant de consulter le	Si le niveau de compétence est jugé insatisfaisant, la personne responsable du cours Par ailleurs, si les erreurs² commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur-se réserve le droit de demander à la personne étudiante de réviser son travail écrit l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant d'attribuer une note. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l'étudiante ou l'étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l'étudiante ou l'étudiant de Au besoin, elle rencontrera la personne étudiante afin de discuter de ses	Si le niveau de compétence est jugé insatisfaisant, la personne responsable du cours se réserve le droit de demander à la personne étudiante de réviser son travail écrit avant d'attribuer une note.

Centre d'aide en français qui l'aidera à établir un plan d'amélioration dont l'étudiante ou l'étudiant sera entièrement responsable. difficultés et de l'encourager à consulter le Centre d'aide en français (CAF) ou le Centre d'aide en français et en anglais (CAFA). Le CAF ou le CAFA qui l'aidera à établir un plan d'amélioration dont la personne étudiante l'étudiante ou l'étudiant sera entièrement responsable.

Au besoin, elle rencontrera la personne étudiante afin de discuter de ses difficultés et de l'encourager à consulter le Centre d'aide en français (CAF) ou le Centre d'aide en français et en anglais (CAFA). Le CAF ou le CAFA l'aidera à établir un plan d'amélioration dont la personne étudiante sera entièrement responsable.

Pénalités				
/nombre de mots dans le travail	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
-1/3 lettre	à partir de 2 erreurs	à partir de 4 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 8 erreurs
-2/3 lettre	à partir de 3 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 9 erreurs	à partir de 12 erreurs
-1 lettre	4 erreurs et plus	8 erreurs et plus	12 erreurs et plus	16 erreurs et plus

Niveau de	Barème pour la correction Pénalités	Nombre de mots dans le travail écrit			
maîtrise de la langue écrite		200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
Excellent à très bon	Aucune réduction de la note	1 erreur	Jusqu'à 3 erreurs	Jusqu'à 5 erreurs	Jusqu'à 7 erreurs
Bon	Réduction de 3 % -1/3 lettre	<del>à partir</del> <del>de</del> 2 erreurs	<del>à partir</del> <del>de 4 ou 5</del> erreurs	<del>à partir</del> <del>de</del> 6 à 8 erreurs	<del>à partir</del> <del>de</del> 8 à 11 erreurs
Satisfaisant	Réduction de 6 % -2/3 lettre	<del>à partir</del> <del>de</del> 3 erreurs	<del>à partir</del> <del>de</del> 6 ou 7 erreurs	<del>à partir</del> <del>de</del> 9 <mark>à 11</mark> erreurs	à partir de 12 à 15 erreurs
Insatisfaisant	Réduction de 9 % -1 lettre	4 erreurs et plus	8 erreurs et plus	12 erreurs et plus	16 erreurs et plus

Niveau de			Nombre de mots dans le travail écrit			
maîtrise de la langue écrite	pour la correction	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots	
Excellent à très bon	Aucune réduction de la note	1 erreur	Jusqu'à 3 erreurs	Jusqu'à 5 erreurs	Jusqu'à 7 erreurs	
Bon	Réduction de 3 %	2 erreurs	4 ou 5 erreurs	6 à 8 erreurs	8 à 11 erreurs	
Satisfaisant	Réduction de 6 %	3 erreurs	6 ou 7 erreurs	9 à 11 erreurs	12 à 15 erreurs	
Insatisfaisant	Réduction de 9 %	4 erreurs et plus	8 erreurs et plus	12 erreurs et plus	16 erreurs et plus	

(note de bas de page)

2 Erreurs d'orthographe, de ponctuation, d'impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes). Une erreur d'orthographe d'usage commise plus d'une fois pour le même mot n'est pénalisée qu'une seule fois. Exemples d'erreurs d'orthographe d'usage : litéraire, j'ai apperçu

La personne responsable du cours tient compte des Eerreurs d'orthographe, de ponctuation,-d'impropriété (anglicismes), ou grammaticales-de grammaire (accord en genre, nombre, terminaison des verbes), de syntaxe (construction de la phrase) et de vocabulaire (choix de registre, impropriétés lexicales et sémantiques, anglicismes). La même erreur est comptabilisée une seule fois. Une erreur d'orthographe d'usage commise plus d'une fois pour le même mot n'est pénalisée qu'une seule fois. Exemples d'erreurs d'orthographe d'usage : litéraire, j'ai apperçu Les personnes étudiantes peuvent utiliser la nouvelle orthographe, l'orthographe traditionnelle ou un mélange des deux, à moins que la

La personne responsable du cours tient compte des erreurs d'orthographe, de ponctuation, de grammaire (accord en genre, nombre, terminaison des verbes), de syntaxe (construction de la phrase) et de vocabulaire (choix de registre, impropriétés lexicales et sémantiques, anglicismes). La même erreur est comptabilisée une seule fois. Les personnes étudiantes peuvent utiliser la nouvelle orthographe, l'orthographe traditionnelle ou un mélange des deux, à moins que la personne responsable du cours indique dans le plan de cours que l'orthographe doit être uniformisée en choisissant l'une ou l'autre.

	personne responsable du cours indique dans le plan de cours que l'orthographe doit être uniformisée en choisissant l'une ou l'autre.	
(Notes de bas de page)	(Notes de bas de page)	
1 Document à inclure dans tous les plans de cours.	1 Document à inclure dans tous les plans de cours en vertu des règlements 8.12 et 26.18.	1. Document à inclure dans tous les plans de cours en vertu des règlements 8.12 et 26.18.

Note : Le concept de « tiers de lettre » ne s'applique pas à toutes les lettres finales.